



CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Aux membres du Conseil communal

Prangins, le 30 octobre 2024

Préavis No. 73/2024 - Demande de crédit complémentaire de CHF 66'275.- suite au dépassement du crédit alloué dans le cadre du préavis 55/2020 concernant la construction d'une crèche et d'une cantine scolaire

Mesdames, Messieurs,

Selon l'art. 52 du Règlement du Conseil communal, lequel prévoit que chaque membre du Conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport sur un préavis municipal, je vous communique ci-après la composition de la commission.

Pour le surplus, conformément à l'art. 46 du Règlement du conseil communal, la commission désigne elle-même son Président. L'art. 49 précise que le premier membre de cette dernière est en principe le **rapporteur**.

Membres : **M. Alain-Valéry Poitry (1^{er} membre) – Entente pranginoise**
M. Claude Favre – Entente pranginoise
Mme Ursula André – Alliance libérale de Prangins
M. Rémy Cochet – Alliance libérale de Prangins
Mme Sofia Lapaire – Alternative pranginoise

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, à mes cordiales salutations.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Dominique Rogers

Secrétaire